

GARANTIE

Le fabricant garantit que lorsque le produit qu'il a fabriqué est bien installé, utilisé, appliqué et entretenu selon les procédures et recommandations soulignées dans les manuels d'instructions du fabricant, il est exempt de défauts de matière ou de fabrication pendant une période de un (1) an, à partir de la date d'expédition à l'acheteur par le fabricant ou le distributeur autorisé du fabricant ou pendant dix-huit mois à partir de la date d'expédition de l'usine, soit la date qui arrive en premier, si un tel défaut est découvert et le fabricant en est averti dans les limites de la période de garantie susmentionnée.

Le fabricant réparera ou remplacera tout produit ou pièce déterminé défectueux par le fabricant pendant la période de garantie, si le défaut s'est produit pendant le fonctionnement normal et non comme résultat d'une mauvaise utilisation, d'un abus, d'une négligence ou d'un accident. Les articles d'entretien périodique qui demandent un remplacement périodique ne sont pas garantis. La garantie couvre les pièces et la main-d'œuvre pendant la période de garantie. La réparation ou le remplacement sera effectué à l'usine ou sur le site d'installation, au gré du fabricant. Toute réparation effectuée sur le produit par quelqu'un d'autre que le fabricant doit être d'abord autorisée par le fabricant.

Les réparations non autorisées rendent la garantie nulle et non avenue, et les frais qui en résultent ou toute demande ultérieure ne seront pas payés.

Les produits réparés ou remplacés aux termes de la garantie seront garantis pour la période de temps non expirée de la garantie appliquée au produit initial.

Ce qui précède représente la seule réparation faite à tout acheteur du produit du fabricant. La responsabilité maximale du fabricant pour dommages-intérêts est le prix initial d'acquisition du produit ou de la pièce en question.

LA PRÉCÉDENTE GARANTIE EST EXCLUSIVE ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE ÉCRITE, ORALE OU LÉGALE, ET ELLE EST EXPRIMÉE À LA PLACE DE LA GARANTIE IMPLICITE SUR LA VENDABILITÉ ET DE LA GARANTIE IMPLICITE SUR L'ADAPTATION À UN BUT PARTICULIER. LE FABRICANT NE SERA PAS RESPONSABLE D'AUCUNE PERTE OU DOMMAGE POUR DES RAISONS DE RESPONSABILITÉ ABSOLUE DE PRÉJUDICE OU POUR SA NÉGLIGENCE DE QUELQUE FAÇON QUE CE SOIT, Y COMPRIS DE LA CONCEPTION, DE LA FABRICATION OU DE L'INSPECTION DE L'ÉQUIPEMENT OU DE SON MANQUEMENT À DÉCOUVRIR, À RAPPORTER, À RÉPARER OU À MODIFIER LES DÉFAUTS CACHÉS INHÉRENTS.

LE FABRICANT, SON REPRÉSENTANT OU SON DISTRIBUTEUR NE SERONT PAS RESPONSABLES D'AUCUNE PERTE DE JOUISSANCE DU PRODUIT OU D'AUTRES FRAIS IMPRÉVUS OU CONSÉCUTIFS, DE DÉPENSES OU DOMMAGES ENCOURUS PAR L'ACHETEUR, QUE CE SOIT LE RÉSULTAT DE L'INOBSERVATION DE LA GARANTIE, D'UNE NÉGLIGENCE OU D'UNE RESPONSABILITÉ ABSOLUE DE PRÉJUDICE.

Le fabricant ne garantit aucun produit, pièce, matière, composant ou accessoire fabriqué par d'autres et vendu ou fourni en connexion avec la vente des produits du fabricant.

AVANT DE RETOURNER LE MATÉRIEL À L'USINE OU D'EFFECTUER DES RÉPARATIONS PENDANT LA PÉRIODE DE GARANTIE, IL FAUT OBTENIR L'AUTORISATION DU SERVICE TECHNIQUE.

SERVICE DEPARTMENT: (724) 746-1100

COMPRESSED
AIR ADVISORS
Inc.

Compressed Air Advisors, Inc.

Phone: 877.247.2381

info@compressedairadvisors.com

www.compressedairadvisors.com

SPX

© 2011 SPX Corporation. All rights reserved.

Improvements and research are continuous at Hankison. Specifications may change without notice.